

R E G L E M E N T *2026*

TRAIL DES LUTINS

COUREURS DE SEMISENS

EPREUVES

Date : Samedi 12 Décembre 2026

Lieu : Départ et Arrivée au Stade de Burry à Saint Vincent de Tyrosse

Horaires : Trail 12 km : 18h00

PPS ET LICENCE

Chaque participant doit obligatoirement être apte médicalement et fournir lors de l'inscription, selon le cas :

Participants majeurs de toutes nationalités :

- soit une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité (santé, encadrement, découverte pas acceptées),
- soit un Pass Prévention Santé (PPS) en cours de validité

(pour générer votre PPS : <https://pps.athle.fr/>)

Participants mineurs :

- soit une licence FFA valide
- soit un questionnaire de santé gratuit, rempli avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement.

Dans les 2 cas, il sera demandé une autorisation parentale lors de l'inscription.

Coueurs étrangers

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS en cours de validité.

INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire en ligne sur <https://pb-organisation.com/> jusqu'au vendredi 11 décembre minuit.

Pas d'inscription sur place.

Chaque concurrent inscrit implique l'acceptation du présent règlement.

En cas d'inscription erronée ou incomplète, l'organisateur se réserve le droit de la refuser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans l'autorisation de l'organisateur.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans autorisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

CATEGORIES D'AGE :

La course est ouverte aux concurrents nés en 2010 et avant.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course de 16h15 jusqu'à 17h55 au stade de Burry, sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine. La course est interdite aux concurrents sans dossard.

PRIX

Jusqu'au 11 décembre 2025 minuit

15 €

MATERIELS OBLIGATOIRES

Lampe frontale et ecocup

RAVITAILLEMENTS

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles au départ et à l'arrivée.

- 1 ravitaillement en course (km6) + 1 à l'arrivée

ORGANISATION

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée pour la course. Des points de contrôle seront placés sur les parcours. Une barrière horaire au 6^{ème} km sera mise en place et fixée à 19h00.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications rendues nécessaires.

L'accompagnement d'un concurrent à pied ou autres est strictement interdit.

L'itinéraire de la manifestation inclut des passages sur des propriétés privées, pour lesquelles l'organisateur a les autorisations des propriétaires. En aucun cas les concurrents n'ont l'autorisation d'emprunter le même parcours et de passer par ces propriétés, en dehors de la manifestation. En cas de manquement à ce point, l'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable d'aucune manière.

Restrictions sanitaires : En cas de pandémie, l'organisation pourra être modifiée selon les recommandations définies par le ministère des sports et de la santé ainsi que par la FFA. Toute personne inscrite s'engagera alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

ASSURANCE

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF 79018 NIORT Cedex 9.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RESULTATS – RECOMPENSES – TIRAGE AU SORT

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants www.traildesemisens.fr - <https://pb-organisation.fr>

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

Le classement sera effectué par catégorie.

Récompenses aux 3 premiers scratch H et F.

Lot à chaque partant.

Trophée et récompense au club le plus représenté.

A l'issue de la course, un tirage au sort sera organisé, par numéro de dossard.

DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, sans limite de durée, dans le monde entier.

SECURITE DES CONCURRENTS

L'itinéraire sera affiché au départ. Les concurrents devront se conformer aux ordres des forces de police et des commissaires de course et respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents aux traversées de routes. L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé. Les écouteurs sont déconseillés pour raison de sécurité.

La couverture médicale de l'épreuve est assurée par la présence d'une équipe de la Croix Rouge Française. Un défibrillateur sera également présent sur les lieux de la manifestation.

Tout concurrent devra se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

VOIES UTILISEES

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel. Le départ et l'arrivée se déroulent sur une portion de macadam voies fermées à la circulation mais par mesure de sécurité les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

ENTRAIDE DE CONCURRENTS

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

DOPAGE

Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.